

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHADRAC
SEANCE DU 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit avril à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Arlette THIEBAULT, Maire Adjointe en l'absence de Monsieur Gérard CONVERT, Maire empêché.

Présents : Mme BRUSTEL, Mr GARNIER, Mr DELABRE, Maires Adjointes ;

Mme BOURDELAIN, Mme COZE, Mme DE ALMEIDA, Mr FIALON, Mr GIBERT, Mr HARITCHABALET, Mr JOUVET, Mme MARCON, Mr MAYRAND, Mme MIALON, Mme PEYRON, Mr POURHADI, Mr ROCHER, Mr TRANCHARD conseillers.

Excusés :

Mme ALLIBERT a donné procuration à Mme BOURDELAIN

Mr ARSAC a donné procuration à Mme COZE

Mr CONVERT a donné procuration à Mme THIEBAULT

Mr FIALON a donné procuration à Mr TRANCHARD

Mme LE GOFF a donné procuration à Mme BRUSTEL

Mr MENINI a donné procuration à Mme DE ALMEIDA

Secrétaires : Mme DE ALMEIDA, Mr TRANCHARD

VOTE SUR LA SELECTION D'UN PROJET DE SECURISATION
D'ACCES AU GYMNASSE

Monsieur Marc DELABRE rappelle la délibération du 11 avril dernier qui présentait les deux projets de sécurisation de l'accès au gymnase.

Le projet de la société BODET :

Il rappelle le principe du système « BOOKY » qui permet le contrôle d'accès par badges, et la gestion des plannings, réservations en ligne, avec pilotage énergétique (alarme, chauffage et éclairage en fonction de l'utilisation des locaux)

La proposition financière d'achat est de l'ordre de :

9.793,80 € HT pour les prestations et le matériel

91,94 € HT mensuel pour le loyer logiciels (contrat de 36 mois)

430,00 € HT pour les formations conventionnées.

Le projet de la société LEASE PROTECT pour la location sur 63 mois

Le système est basé sur l'installation de 4 caméras vidéo, de lecteurs de badges, de capteurs et d'une centrale permettant en cas de problème de visionner les accès. Une extension sur d'autres bâtiments est possible pour 4 caméras supplémentaires ;

Ce prestataire de services propose l'installation d'un matériel performant, le suivi technique et la maintenance dans le cadre d'un contrat établi sur 63 mois avec une mensualité fixe de 597 € HT et les frais d'adhésion et de participation à l'installation de départ de 600 € HT perçus une seule fois en début de contrat.

Au bout de 36 mois, une possibilité de renouvellement du matériel est possible, en fonction de l'évolution technologique du matériel installé. Un nouveau contrat est alors signé sur les mêmes bases financières pour 63 mois supplémentaires.

A la fin du contrat la commune est propriétaire du matériel installé, libre à elle de limiter les prestations à une simple maintenance.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de retenir la proposition de la société LEASE PROTECT et autorisent Monsieur le Maire à signer le bon de commande pour les travaux d'installation.

Le Maire Adjoint,



Arlette THIEBAULT